



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Optimisation de l'utilisation de l'espace au siège

1. A sa 285^e session (novembre 2002), le sous-comité était saisi d'un document¹ exposant, dans leurs grandes lignes, les recommandations des architectes Jacques Schaer et Christine Sjoested, qui avaient reçu mandat d'étudier l'utilisation de l'espace offert par le bâtiment du siège. Une mise à jour sur cette question est proposée dans le présent document.
2. Les architectes ont vivement recommandé que le BIT fasse procéder plus rapidement à la mise en conformité des bâtiments du siège par rapport aux directives aussi bien suisses qu'européennes aujourd'hui en vigueur dans la construction, certains matériaux et équipements ne satisfaisant plus aux normes. Sur recommandation du sous-comité, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui soumettre une proposition détaillée de rénovation du bâtiment et d'utilisation de son espace intérieur, tenant compte des règles de prévention des incendies et des autres règles de sécurité. Cette proposition devait aussi porter sur le réaménagement de l'espace intérieur pour tenir compte de l'évolution technologique, des impératifs de l'ergonomie et des possibilités offertes par le concept de bureaux paysagés.
3. Les architectes ont donc entrepris une étude exhaustive de l'utilisation de l'espace du bâtiment du siège destiné à des bureaux, et ce travail se poursuit. De son côté, le BIT procède à un bilan systématique de l'occupation qui est faite actuellement des locaux, pour avoir une image nette de la situation. Cette démarche devrait aboutir à une analyse détaillée de la manière dont ces locaux sont utilisés et à une projection des besoins futurs.
4. Compte tenu des délais qu'impose une telle étude, il est prévu de soumettre un rapport complet au sous-comité à la prochaine session du Conseil d'administration, en novembre 2003. Ce rapport fournira des données précises sur l'occupation des locaux du siège. Il contiendra des recommandations concernant les travaux de rénovation nécessaires et la rationalisation de l'utilisation de l'espace destiné aux bureaux. C'est pourquoi le sous-comité n'est saisi pour l'heure que des premiers résultats de cette étude, assortis d'une estimation grossière des coûts à envisager. Ces informations devraient néanmoins lui permettre de donner au Bureau de nouveaux éléments d'orientation.

Genève, le 25 février 2003.

¹ Document GB.285/PFA/BS/2.